EURO-LOCK®

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

LOS434 Hochleistungsfett Lebensmitteltechnik

Date de révision 19-sept.-2016 **Remplace la version** 20-janv.-2015 **Version** 1.01

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Hochleistungsfett Lebensmitteltechnik

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Graisse lubrifiante uniquement pour usage industriel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
EURO-LOCK Vertriebs-GmbH
Nordweststraße 3
59387 Ascheberg
Deutschland
Tel.: +49(0) 2593 95887-0
Fax: +49(0) 2593 95887-29
Mail: info@euro-lock.de

Pour plus d'informations, contacter
info@euro-lock.de Tel.: +49(0) 2593 95887-0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Lundi à Jeudi 8:00 - 17:00 heures, Vendredi 8:00 - 13:00 heures

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	**112**

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Phrases R Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation 1999/45/CE

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION
Ce produit est une Graisse lubrifiante a base d´aluminium avec additives et basée sur de l´huile minerale blanche.

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.

Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau.

Contact oculaire Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

Ingestion NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin/en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Utiliser du CO2, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction appropriés
Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ininflammable. Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles
Extrêmement glissant en cas de déversement.

Pour les secouristes
Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage
Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres sections

Autres informations
Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger
Extrêmement glissant en cas de déversement.

Remarques générales en matière d'hygiène
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage
Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 45°C. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): **Usage industriel**

Méthodes de gestion des risques
Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Aucune information disponible.
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Équipement de protection individuelle

Protection des mains	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Épaisseur ≥ 0,38 mm - Temps de Passage >480 min. Épaisseur 0,1 mm - protection contre les éclaboussures. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.
Protection des yeux/du visage	Éviter le contact avec les yeux.
Protection corporelle	Vêtements de protection adaptés.
Protection respiratoire	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Semi-solide
Aspect	Lissez
Couleur	blanche
Seuil olfactif	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés comburantes	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition		Sans objet
Point d'éclair	> 150 °C / > 302 °F	Basé sur l'huile.
Taux d'évaporation		Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Sans objet
Densité de vapeur		Sans objet
Densité		Aucune information disponible
Solubilité(s)		Aucune information disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)		Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Densité < 1000 kg/m³ @ 25 °C / 77 °F

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Sensibilisation	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Cancérogénicité	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Toxicité pour la reproduction	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
STOT-exposition unique	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
STOT-exposition répétée	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Danger par aspiration	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

DL50 par voie orale	5091 mg/kg

Informations sur le produit
Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Inhalation	L'inhalation de brouillard d'huile peut provoquer une irritation, des maux de tête, des

	nausées et des difficultés respiratoires.
Contact oculaire	Aucune irritation oculaire attendue.
Contact avec la peau	Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Ingestion	Malaise (vague sentiment d'inconfort).

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité	Non reconnu comme dangereux pour l'environnement. Occasionnels émissions importantes ou les plus récurrentes des émissions mineures peuvent avoir un effet nuisible ou perturbateur.

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

LA MATIÈRE N'EST PAS BIOACCUMULABLE.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol
Après rejet, s'adsorbe dans le sol.

Mobilité
Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur
Emballages contaminés	Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	13 08 99*

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé selon ADR / RID, IMDG, IATA.

14.1. Numéro ONU

Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Sans objet.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies professionnelles

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne
Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	-
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	-
NZIoC	Est conforme

Légende
TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés/Liste européenne des substances chimiques notifiées
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

CE commission européenne
CLP Classification, Labelling and Packaging Regulation [Regulation (EC) No.1272/2008]
GHS Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
CEE Communauté Économique Européenne
EUH EUH statement = CLP-specific Hazard statement
CAS Chemical Abstracts Service
REACH Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals
LD50 Median Lethal Dose for 50% of subjects
WGK Wassergefährdungsklasse
ADR Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par Route
RID Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
IMDG International Maritime Dangerous Goods Code
IATA International Air Transport Association

Date de révision 19-sept.-2016

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour, 1, 11, 16.

Cette fiche signalétique est conforme aux dispositions de la réglementation (CE) n°1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité